



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N° 25/2013**

**Augmentation de la taxe de séjour**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 18 novembre 2013

lundi 25 novembre 2013

Combles de la Maison Jaune, Cully



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

En collaboration avec les hôteliers et propriétaires de chambres d'hôtes de notre commune, soucieux d'améliorer constamment les prestations offertes par notre région, nous désirons instaurer dès 2014 la "**LAVAUX TRANSPORT CARD**".

## 2. MODALITE

Selon la convention annexée.

Cette négociation entamée depuis 5 ans avec Mobilis a été possible grâce à l'obstination de Madame Bernadette Messmer de l'hôtel du Major-Davel à Cully et la collaboration de ses collègues hôteliers.

Le financement est prévu et inscrit au budget 2014 pour un montant de CHF 31'400.- représentant 20'000 nuitées à CHF 1.57 prévu dans le contrat.

Nous relevons que si les nuitées devaient être inférieures, la somme serait réduite en conséquence, comme mentionné dans la convention.

## 3. FINANCEMENT

D'entente avec les hôteliers et propriétaires de chambres d'hôtes, le financement de la "**LAVAUX TRANSPORT CARD**" se fera en partie par une augmentation de la taxe de séjour.

Nous demandons au Conseil Communal de nous autoriser à augmenter la taxe de séjour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, comme suit :

<b>Hôtels</b>	<b>CHF 2.50</b>	<b>à</b>	<b>CHF 3.50</b>
<b>Chambres d'hôtes</b>	<b>CHF 2.00</b>	<b>à</b>	<b>CHF 3.00</b>

Les autres taxes restent inchangées.

A relever que le cercle de Chexbres - Rivaz - St Saphorin bénéficie de la même offre de la part de Mobilis, et que la taxe de séjour sera également adaptée à celle de notre commune.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 25/2013 de la Municipalité du lundi 14 octobre 2013;  
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées  
de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **Décide :**

- 1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'augmentation de la taxe de séjour dès le 1 janvier 2014, comme suit :**

**CHF 2.50 à CHF 3.50 pour les hôtels**  
**CHF 2.00 à CHF 3.00 pour les chambres d'hôtes.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire  
remplaçante

Max Graf

Nathalie Bersier

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 14 octobre 2013

Annexe : mentionnée

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Paul Demierre